

gouvernement du Canada—l'accusation de centralisation non seulement de toutes les forces, mais même de tous les pouvoirs des membres de la Confédération ; d'absorption des droits qui pourraient, qui devraient être exercés par les provinces. Je crois de mon devoir de faire cette protestation. On a dit que le chef du gouvernement, le chef du parti conservateur, notre chef à tous, avait des idées de centralisation, ou plutôt tendait à l'union législative de toutes les provinces. Cependant, il a protesté lui-même éloquemment, il n'y a pas encore bien longtemps, contre ces tendances :

Comment pourrai-je, disait-il, presqu'à la fin de ma carrière politique, après avoir créé la Confédération qui a été la solution d'agitations politiques si vives et si dangereuses même pour l'existence de toute la nation, comment pourrai-je détruire de mes propres mains l'œuvre de si longues années de travail ?

Comment pourrait-il, en effet, ce vieux chef vénéré de tous, vouloir détruire l'œuvre glorieuse qu'il a édifiée dans ce pays ? Comment pourrait-il sacrifier sa réputation, et perdre tous les droits qu'il a gagnés aux bénédictions des générations futures qui verront en lui le fondateur d'une grande nation sur le continent d'Amérique ? Comment pourrait-il, dis-je, manquer à la mission qu'il s'est donnée et qu'il a si bien remplie, en démolissant l'œuvre qu'il a édifiée en ce pays ? Non ! M. l'Orateur, et la meilleure réponse à l'accusation de centralisation portée contre l'honorable premier ministre se trouve dans la mesure généreuse, dans la mesure libérale, dans la mesure paternelle qui est en ce moment soumise à la Chambre et qui, par cela même qu'elle aide les provinces dans leur développement matériel, fournit de nouvelles garanties à l'autonomie de leur existence. Car, s'il eût été disposé à forcer les provinces de renoncer à une partie de leurs droits politiques en échange d'avantages matériels, le moment eût été on ne peut mieux choisi. Il n'aurait eu qu'à leur refuser ce qu'elles demandaient et ce qu'il leur accorde aujourd'hui si généreusement.

L'honorable député de Durham a dit qu'il était peut-être temps de penser à reviser la constitution pour voir si l'on ne pourrait pas demander aux différentes provinces une espèce de compromis politique en leur créant une condition d'existence plus avantageuse. Je crois, M. l'Orateur, qu'au lieu d'accepter cette proposition il est du devoir de chacun de nous de la répudier, comme une innovation dangereuse et menaçante pour les droits des provinces. Dans toutes les occasions qui se sont présentées, je crois que l'on a vu les ministres répudier toutes tendances centralisatrices. Dans tous les cas, ceux dans cette Chambre qui sont les représentants de la province de Québec savent que sur ce point, leurs chefs n'ont jamais un seul instant changé leur opinion. J'ai été moi-